

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
AEE	Quote-part à l'agence d'efficacité énergétique Réf. : D-2009-156 (R-3662-2008, GM-10, doc 8)	2	Les coûts reliés à l'AEÉ sont alloués selon les clés de répartition définies pour chaque programme relatif à chaque tarif et palier.
AEE-FR	Quote-part à l'agence d'efficacité énergétique - Frais reportés Réf. : D-2009-156 (R-3662-2008, GM-10, doc 8)	2	Les coûts reliés à l'AEÉ sont alloués au prorata de la clé de répartition de l'AEÉ uniquement pour les clients des tarifs D ₄ et D ₅ .
APPLOC	Appareils en location Réf. : G-429	1	Ces montants sont déterminés à partir de statistiques et alloués au prorata du nombre de clients par palier ou sous-tarif.
BASETAR	Base de tarification Réf. : G-429	4	Allocation selon la répartition des coûts totaux de la base de tarification totale par tarif, sous-tarif et palier.
BASETARC	Base de tarification gaz de compression Réf. : G-429; D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	4	Allocation selon la répartition des coûts totaux de la base de tarification de gaz de compression par tarif, sous-tarif et palier qui comprend : <ul style="list-style-type: none"> • Fonds de roulement • Ajustement d'inventaire

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
			<ul style="list-style-type: none"> • Coûts non amortis
BASETARD	Base de tarification distribution Réf. : G-429; D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	4	Allocation selon la répartition des coûts totaux de la base de tarification de distribution par tarif, sous-tarif et palier qui comprend : <ul style="list-style-type: none"> • Coûts non amortis • Immobilisations • Fonds de roulement
BASETARE	Base de tarification équilibrage Réf. : G-429; D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	4	Allocation selon la répartition des coûts totaux de la base de tarification d'équilibrage par tarif, sous-tarif et palier qui comprend : <ul style="list-style-type: none"> • Coûts non amortis • Immobilisations • Fonds de roulement • Ajustement d'inventaire

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
BASETAREE	Base de tarification équilibrage – Facteur « espace » Réf. : G-429; D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10); D-2003-180 (R-3510-2003, SCGM-12, doc 10)	4	Allocation selon la répartition des coûts spécifiques à l'espace de la base de tarification d'équilibrage par tarif, sous-tarif et palier qui comprend : <ul style="list-style-type: none"> • Coûts non amortis • Immobilisation • Fonds de roulement • Ajustement d'inventaire
BASETAREP	Base de tarification équilibrage – Facteur « pointe » Réf. : G-429; D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10); D-2003-180 (R-3510-2003, SCGM-12, doc 10)	4	Allocation selon la répartition des coûts spécifiques à la pointe de la base de tarification d'équilibrage par tarif, sous-tarif et palier qui comprend : <ul style="list-style-type: none"> • Coûts non amortis • Immobilisation • Fonds de roulement • Ajustement d'inventaire
BASETARF	Base de tarification fourniture Réf. : G-429(dans ce document, marchandise signifie fourniture) ; D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	4	Allocation selon la répartition des coûts totaux de la base de tarification de fourniture par tarif, sous-tarif et palier qui comprend : <ul style="list-style-type: none"> • Fonds de roulement • Ajustement d'inventaire • Coûts non amortis

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
BASETART	Base de tarification transport Réf. : G-429; D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	4	Allocation selon la répartition des coûts totaux de la base de tarification de transport par tarif, sous-tarif et palier qui comprend : <ul style="list-style-type: none"> • Fonds de roulement • Ajustement d'inventaire • Coûts non amortis
BIOGAZ	Biogaz Réf. : D-2007-116 (R-3630-2007, GM-13, doc 10)	1	Allocation directe des coûts liés au biogaz pour les clients utilisant cette source d'énergie.
CAUCPA	Conduites principales d'alimentation Réf. : G-429	2	Extraction de l'allocation des conduites principales (CONDPRIN) de la section se rapportant à la composante capacité des conduites d'alimentation.
CDA	Comptabilité des abonnés – autres frais Réf. : D-90-44	4	Allocation selon la répartition des coûts suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrats, appels clients et commandes ▪ Relevés de compteurs ▪ Facturation des abonnés ▪ Crédit et recouvrement

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
			<ul style="list-style-type: none"> Provisions mauvaises créances déjà attribués sous la section distribution – comptabilité des abonnés.
CASEP	Compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes (CASEP) Réf. : D-2001-232	1	<p>Les montants accordés à chaque client sont identifiés et classés par tarif, sous-tarif et palier.</p> <p>S'il n'y a pas eu d'utilisation du compte, le montant sera alloué en fonction des volumes de la clientèle visée par l'établissement de ce compte.</p>
CONDPRIN	Conduites principales – alimentation et distribution Réf. : G-429; D-90-44; D-91-34; D-92-36; D-97-47	2	<p><u>Conduites d'alimentation</u> : allocation par région, sous-tarif et palier, pour la composante capacité selon la méthode CAU, à l'aide de la Demande Quotidienne Maximale (DQM) évaluée à la journée de pointe d'un hiver extrême, soit 39 degrés-jours en base 13. Pour les clients du tarif D₅, la DQM est égale à zéro.</p> <p><u>Conduites de distribution</u> : allocation par région, sous-tarif et palier, pour une composante accès et une composante capacité.</p> <p>1-Composante accès : la proportion des coûts rattachée à cette composante découle de l'évaluation du coût d'une conduite à diamètre zéro, établi par régression linéaire en utilisant le « diamètre » comme variable explicative. Ces coûts sont alloués en fonction du nombre de clients par région, sous-tarif et palier.</p>

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
			<p>2-Composante capacité : l'excédent des coûts de distribution est alloué selon la méthode CAU à l'aide de la Demande Quotidienne Maximale (DQM) évaluée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tarifs D₁ et D₃ : DQM égale à la journée de pointe d'un hiver extrême, soit 39 degrés-jours en base 13 ▪ Tarif D₄ : DQM égale au volume horaire maximum de chaque client, multiplié par 24 heures ▪ Tarif D₅ : DQM égale à zéro
EXPLOIT	Dépenses d'exploitation Réf. : G-429	4	Allocation selon la répartition des coûts totaux des dépenses d'exploitation par tarif, sous-tarif et palier.

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
EXPLOITD	Dépenses d'exploitation – distribution Réf. : G-429; D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	4	Allocation selon la répartition des coûts totaux des dépenses d'exploitation-distribution par tarif, sous-tarif et palier qui comprend : <ul style="list-style-type: none"> • Conduites principales • Branchements et déviations • Compteurs et régulateurs • Comptabilité des abonnés • Service aux clients • Frais de vente et représentation • Frais de publicité
FB01	Volumes annuels Réf. : G-429	3-V	Répartition des volumes par tarif, sous-tarif et palier conformément aux projections budgétaires.
FB01 – GD	Volumes annuels – D ₄ et D ₅ Réf. : D-99-11	3-V	Extraction des volumes des clients des tarifs D ₄ et D ₅ , à partir du facteur de base FB01, réparti par tarif, sous-tarif et palier.

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
FB01 – M	Volumes annuels – D ₁ grands et D ₃ Réf. : G-429	3-V	Extraction des volumes des clients des tarifs D ₁ grands et D ₃ , à partir du facteur de base FB01, réparti par tarif, sous-tarif et palier N.B. : D ₁ grands = clients consommant plus de 36 500 m ³ par année.
FB01 – V2	Volume volet 2 et optimisation Réf. : D-99-11	3-V	Allocation directe en fonction des volumes des clients en service volet 2, optimisation et gaz d'appoint.
FB01C	Volume gaz de compression Réf. : D-2002-196 (R-3484- 2002, SCGM-14, doc 10)	3-V	Répartition des volumes de gaz de compression par tarif, sous-tarif et palier conformément aux projections budgétaires.
FB01D	Volume distribution Réf. : D-2002-196 (R-3484- 2002, SCGM-14, doc 10)	3-V	Répartition des volumes de distribution par tarif, sous-tarif et palier conformément aux projections budgétaires.
FB01E	Volume équilibrage Réf. : D-2002-196 (R-3484- 2002, SCGM-14, doc 10)	3-V	Répartition des volumes d'équilibrage par tarif, sous-tarif et palier conformément aux projections budgétaires.

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
FB01F	Volume fourniture Réf. : D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	3-V	Répartition des volumes de fourniture par tarif, sous-tarif et palier conformément aux projections budgétaires.
FB01-FV	Volume Fonds vert Réf. : R-3690-2009 (R-3690-2009, GM-12, doc 11)	3-V	Répartition des volumes de distribution à l'exception des volumes exemptés donc le biogaz par tarif, sous-tarif et palier conformément aux projections budgétaires.
FB01T	Volume transport Réf. : D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	3-V	Répartition des volumes de transport par tarif, sous-tarif et palier conformément aux projections budgétaires.
FB01T-N	Volume transport zone Nord Réf. : D-2002-196 (R-3484-2002, SGGM-14, doc 10)	3-V	Répartition des volumes de transport de la zone Nord par tarif, sous-tarif et palier conformément aux projections budgétaires.

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
FB05 – E	Équilibrage – Facteur « espace » Réf. : G-429 ; D-97-47 ; D-99-11 ; D-2000-34 (R- 3426-99, SCGM-10, doc 1)	3-D	Évaluation de l'écart entre la consommation journalière moyenne de l'hiver (paramètre H) et la consommation journalière moyenne annuelle (paramètre A). Lorsque l'année-témoin est l'année budgétaire, les consommations journalières moyennes sont établies conformément aux prévisions budgétaires, par tarif, sous-tarif et palier.
FB05 – P	Équilibrage – Facteur « pointe » Réf. : G-429 ; D-97-47 ; D-99-11 ; D-2000-34 (R- 3426-99, SCGM-10, doc 1)	3-D	Évaluation de l'écart entre la consommation journalière de pointe non-coïncidente (paramètre P) et la consommation journalière moyenne de l'hiver (paramètre H). La consommation journalière de pointe est évaluée à la journée de pointe d'un hiver extrême en effectuant une régression linéaire entre les consommations réelles et les degrés-jours réels d'une année historique, extrapolée à 39 degrés-jours en base 13 et ajustée pour refléter le budget.
FB05EC	Répartition des volumes d'inventaire de compression Réf. : D-2002-196 (R-3484- 2002, SCGM-14, doc 10)	3-D	Évaluation de l'écart (minimum 0) entre la consommation journalière moyenne de l'hiver (paramètre H) et la consommation journalière moyenne annuelle (paramètre A) pour les volumes effectivement utilisés en compression selon le profil au budget de chaque client.

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
FB05EF	Répartition des volumes d'inventaire de fourniture Réf. : D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	3-D	Évaluation de l'écart (minimum 0) entre la consommation journalière moyenne de l'hiver (paramètre H) et la consommation journalière moyenne annuelle (paramètre A) pour les volumes effectivement utilisés en fourniture selon le profil au budget de chaque client.
FB05ET	Répartition des volumes d'inventaire de transport Réf. : D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	3-D	Évaluation de l'écart (minimum 0) entre la consommation journalière moyenne de l'hiver (paramètre H) et la consommation journalière moyenne annuelle (paramètre A) pour les volumes effectivement utilisés en transport selon le profil au budget de chaque client.
FB07	Revenus fourniture et compression Réf. :G-429 (dans ce document, marchandise signifie fourniture)	3-R	Allocation des revenus fourniture et compression prévus au budget au prorata des volumes annuels par tarif, sous-tarif et palier (FB01).
FB07B	Revenus distribution – Tarif D ₁ Réf. : D-2005-171	3-R	Extraction des revenus des clients du tarif D ₁ à partir du facteur de base « FB07D », réparti par palier.

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
FB07C	Revenus compression Réf. : D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	3-R	Allocation des revenus compression prévus au budget au prorata des volumes annuels par tarif, sous-tarif et palier (FB01C).
FB07D	Revenus distribution Réf. : D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	3-R	Allocation des revenus de distribution prévus au budget.
FB07E	Revenus équilibrage Réf. : D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	3-R	Allocation des revenus d'équilibrage prévus au budget.
FB07E-E	Revenus équilibrage – Facteur « espace » Réf. : D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10) ; D-2003-180 (R-3510-2003, SCGM-12, doc 10)	3-R	Allocation des revenus d'équilibrage spécifiques à l'espace prévus au budget.
FB07E-P	Revenus équilibrage- Facteur « Pointe » Réf. : D-2002-196 (R-3484-2002, GM14, doc 10); D-	3-R	Allocation des revenus d'équilibrage spécifiques à la pointe prévus au budget.

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
	2003-180 (R-3510-2003, GM12, doc 10)		
FB07F	Revenus de fourniture Réf. : D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	3-R	Allocation des revenus de fourniture prévus au budget au prorata des volumes annuels par tarif, sous-tarif et palier (FB01F).
FB07INT	Revenus distribution – Tarif D ₅ Réf. : D-2005-171	3-R	Extraction des revenus des clients du tarif D ₅ à partir du facteur de base « FB07D », réparti par sous-tarif et par volet (volet 1A, volet 1B).
FB07INVC	Revenus portion rendement ajustement d'inventaire de compression Réf. : D-2002-196 (R-3484-2002, SGGM-14, doc 10)	3-R	Allocation des revenus de la portion rendement de l'ajustement d'inventaire de compression conformément aux projections budgétaires.
FB07INVF	Revenus portion rendement ajustement d'inventaire de fourniture Réf. : D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	3-R	Allocation des revenus de la portion rendement de l'ajustement d'inventaire de fourniture conformément aux projections budgétaires.

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
FB07INVT	Revenus portion rendement ajustement d'inventaire de transport Réf. : D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	3-R	Allocation des revenus de la portion rendement de l'ajustement d'inventaire de transport conformément aux projections budgétaires.
FB07T	Revenus transport Réf. : D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	3-R	Allocation des revenus de transport conformément aux projections budgétaires.
FB08	Nombre de clients Réf. : G-429	3-N	Évaluation du nombre de clients par tarif, sous-tarif et palier conformément aux projections budgétaires.
FB09	Revenus fourniture, compression, transport, équilibrage et distribution (FCTÉD) Réf. : G-429 (dans ce document, marchandise signifie fourniture)	3-R	Somme des revenus de fourniture, transport, équilibrage, distribution et de la portion rendement de l'ajustement d'inventaire conformément aux projections budgétaires par tarif, sous-tarif et palier.

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
FB09-CL	Revenus fourniture, compression, transport, équilibrage et distribution (FCTÉD) - client Réf. : D-2005-173 (R-3559-2005, SCGM-12, doc 11)	3-R	Somme des revenus de fourniture, transport, équilibrage, distribution et de la portion rendement de l'ajustement d'inventaire, par tarif, sous-tarif et palier conformément aux projections budgétaires. Le facteur FB09-CL considère toutefois autant les revenus prévus par Gaz Métro que les revenus des services fournis par les clients (calculés en supposant que les prix des services clients sont les mêmes que ceux de Gaz Métro).
FB09-FM	Revenus fourniture, compression, transport, équilibrage et distribution (FCTÉD) – Fin de mois Réf. : D-2003-180 (R-3510-2003, SCGM-12, doc 10)	3-R	Extraction des revenus totaux des clients des tarifs D ₃ , D ₄ et D ₅ à partir du facteur de base FB09, réparti par tarif, sous-tarif et palier.
FB10	Revenus transport, équilibrage et distribution (TÉD) Réf. : G-429	3-R	Allocation des revenus totaux de transport, équilibrage, distribution et de la portion rendement de l'ajustement d'inventaire de transport par tarif, sous-tarif et palier conformément aux projections budgétaires.
FB10 – B	Revenus transport, équilibrage et distribution – Tarif D ₁ Réf. : G-429	3-R	Extraction des revenus des clients du tarif D ₁ à partir du facteur de base « FB10 », réparti par palier.

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
FB10 – INT	Revenus transport et distribution – Tarif D ₅ Réf. : G-429	3-R	Extraction des revenus des clients du tarif D ₅ à partir du facteur de base « FB10 », réparti par sous-tarif et par volet (volet 1A, volet 1B).
FB10 – V2	Revenus Volet 2 et optimisation Réf. : D-2001-109 (R- 3444-2000, SCGM-11, doc 8)	1	Allocation directe en fonction des revenus des clients en service volet 2, optimisation et gaz d'appoint.
FEE	Fonds d'efficacité énergétique Réf. : D-2001-232 (R-3463-2001, SGGM-11, doc 1)	2	Allocation entre les clients à petit et moyen débit (D ₁ , D ₃) en fonction des volumes et des revenus (FB09-CL) relatifs à chaque tarif, sous-tarif et palier dans une proportion de 50 %-50 %.
FEE-FR	Fonds d'efficacité énergétique - Frais reportés Réf. : D-2012-076	2	Allocation entre les clients à petit et moyen débit (D ₁ , D ₃) en fonction des revenus (FB07D) relatifs à chaque tarif, sous-tarif et palier.
FS13	Suppléments de recouvrement Réf. : G-429	2	Montants par tarif et classe-revenu, déterminés à partir de statistiques annuelles et répartis entre les paliers ou sous-tarifs au prorata des revenus FCTÉD (FB09).

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
FS15	Raccordements de compteurs Réf. : G-429	2	<p>Les frais de rétablissement sont de 225 \$ pour les clients résidentiels et de 310 \$ pour les clients commerciaux et industriels.</p> <p>Le nombre de rétablissements multiplié par les frais permettent d'établir les montants budgétés par catégorie de client. Un coût unitaire par client pour chacune des catégories est déterminé.</p> <p>Les revenus de raccordement sont alloués en multipliant le nombre de clients par le coût unitaire de sa catégorie.</p>
FS21	Branchements Réf. : G-429; D-90-44 ; D-92-36 (R-3229-92, GMi-21, doc 8A)	1	Interface entre les différents modules de SAP (Facturation grand débit, Suivi des compteurs, Immobilisations, facturation cyclique) permettant de faire une allocation directe en fonction des tarifs, sous-tarifs et paliers.
FS21 – A	Branchements – amortissement Réf. : D-92-36 (R-3229-92, GMi-21, doc 8A)	1	Interface entre les différents modules de SAP (Facturation grand débit, Suivi des compteurs, Immobilisations (amortissement) facturation cyclique) permettant de faire une allocation directe en fonction des tarifs, sous-tarifs et paliers.

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
FS22	Compteurs et instruments Réf. : G-429; D-90-44; D-90-66	1	Interface entre les différents modules de SAP (Facturation grand débit, Suivi des compteurs, Immobilisations facturation cyclique) permettant de faire une allocation directe en fonction des tarifs, sous-tarifs et paliers.
FS22 – A	Compteurs et instruments Amortissements Réf. : D-92-36	1	Interface entre les différents modules de SAP (Facturation grand débit, Suivi des compteurs, Immobilisations (amortissement) facturation cyclique) permettant de faire une allocation directe en fonction des tarifs, sous-tarifs et paliers.
FS23	Contrats et appels de clients Réf. : G-429; D-90-44 ; D-91-34	2	<p>Déterminer le nombre de contacts total pour les catégories de clients résidentiels, affaires et privilèges selon des statistiques établies.</p> <p>Allouer les coûts des contrats et commandes entre les catégories de clients cycliques et les clients fin de mois.</p> <p>Déterminer le coût unitaire par appel pour chaque catégorie.</p> <p>Multiplier les coûts unitaires par appel par le nombre d'appels pour les clients résidentiels, affaires et privilèges et le coût unitaire par client par le nombre de clients pour les clients fin de mois.</p>

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
FS24	Releveurs de compteurs Réf. : G-429; D-91-34	2	<p>Utiliser le nombre de clients par catégorie résidentiels, affaires, privilèges et fin de mois.</p> <p>Les compteurs des clients privilèges et fin de mois sont lus à tous les mois Les compteurs des clients affaires et les clients résidentiels avec chauffage sont lus à tous les deux mois. Les clients résidentiels sans chauffage sont lus une fois par année.</p> <p>Le nombre total de lectures est alloué en multipliant, pour chaque groupe le nombre de clients par le nombre de lectures annuelles.</p>
FS25	Facturation des clients Réf. : G-429	2	<p>Les dépenses sont identifiées par catégorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses spécifiques aux clients de facturation fin de mois ▪ Dépenses spécifiques aux clients de facturation cyclique <p>Les montants ainsi établis sont alloués en fonction du nombre de clients relatifs à chaque tarif, sous-tarif et palier.</p>

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
FS26	Provisions pour mauvaises créances Réf. : G-429; D-90-44	2	<p>Les provisions sont identifiées par catégorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Provisions spécifiques aux clients de facturation fin de mois ▪ Provisions spécifiques aux clients de facturation cyclique ▪ Provisions à répartir à tous <p>Les montants ainsi établis sont alloués en fonction des FCTÉD (FB09) par tarif, sous-tarif et palier.</p>
FS27	Frais de vente Réf. : G-429; D-90-44; D-90-66	2	<p>Les dépenses sont identifiées par catégorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses spécifiques aux clients petit débit (D₁ résidentiel) ▪ Dépenses spécifiques aux clients moyen débit (D₁ commercial et industriel, D₃) ▪ Dépenses spécifiques aux clients grand débit (D₄ et D₅) ▪ Frais généraux (tous) <p>Les montants ainsi établis, à l'exception des frais généraux, sont alloués en fonction du nombre de clients et des volumes de distribution relatifs à chaque tarif, sous-tarif et palier dans une proportion de 50% - 50%.</p> <p>Les frais généraux sont alloués en fonction des FCTÉD Gaz Métro+client (FB09-CL).</p>

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
FS28	Frais de publicité Réf. : G-429; D-90-44; D-90-66	2	<p>Les dépenses sont identifiées par catégorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses spécifiques aux clients petit débit (D₁ résidentiel) ▪ Dépenses spécifiques aux clients moyen débit (D₁ commercial et industriel, D₃) ▪ Dépenses spécifiques aux clients grand débit (D₄ et D₅) ▪ Frais généraux (tous les clients) <p>Les montants ainsi établis, à l'exception des frais généraux, sont alloués en fonction du nombre de clients et des volumes de distribution relatifs à chaque tarif, sous-tarif et palier dans une proportion de 50% - 50%.</p> <p>Les frais généraux sont alloués en fonction des FCTÉD Gaz Métro+client (FB09-CL).</p>
FS29	Crédit et recouvrement Réf. : D-90-44	2	<p>Les dépenses sont identifiées par catégorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses spécifiques aux clients de facturation fin de mois ▪ Dépenses spécifiques aux clients de facturation cyclique <p>Les montants ainsi établis sont alloués en fonction du nombre de clients relatifs à chaque tarif, sous-tarif et palier.</p>

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
FS30	Défiance des infrastructures Réf. : D-99-11	1	<p>Les volumes des projets ayant généré les déficiences sont identifiés par catégorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Volumes spécifiques aux clients du tarif D₁ consommant plus de 36 500 m³/an (D₁ grands), ainsi qu'aux clients des tarifs D₃, alloués au prorata des volumes de ces tarifs et paliers ▪ Volumes spécifiques aux clients des sous-tarifs 4.6, 4.7 et 5.7.
FS31	Frais des intervenants Réf. : D-2001-109 (R- 3444-2000, SCGM-11, doc 8); D-2001-232 (R-3463-2001, SCGM-11, doc 1)	2	<p>Les coûts sont identifiés par catégorie, selon les frais alloués pour l'année budgétaire précédente :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coûts pour des intervenants rattachés aux clients petit débit (D₁ petit) ▪ Coûts pour des intervenants rattachés aux clients moyen débit (D₁ grand, D₃) ▪ Coûts pour des intervenants rattachés aux clients grand débit (D₄/D₅)

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coûts pour des intervenants d'intérêt public (tous les clients) ▪ Coûts pour des intervenants non spécifiquement rattachés à une clientèle (tous les clients) <p>Les montants ainsi établis, à l'exception des coûts pour des intervenants d'intérêt public, sont alloués en fonction des revenus de transport, équilibrage et distribution (FB10) par tarif, sous-tarif et palier.</p> <p>Les coûts pour des intervenants d'intérêt public sont alloués, par tarif, sous-tarif et palier, en fonction de 50% des FCTÉD+client (FB09-CL) et 50% des volumes de distribution.</p>
IMMOBIL	Immobilisation Réf. : G-429	4	Allocation selon la répartition des coûts totaux d'immobilisation sous la base de tarification totale, par tarif, sous-tarif et palier.
IMMOBILD	Immobilisation – distribution Réf. : G-429; D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	4	Allocation selon la répartition des coûts totaux d'immobilisation sous la base de tarification de distribution, par tarif, sous-tarif et palier qui comprend : <ul style="list-style-type: none"> • Réseau de distribution • Branchements et déviations • Compteurs et régulateurs • Biogaz • Contributions

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
PAIRE	Programmes d'aide à la réalisation d'étude énergétique Réf. : D-91-34	1	Établissement de la répartition des coûts par classe de revenu résidentiel, commercial et industriel, des clients du tarif D ₁ , qui se sont prévalus de ce programme.
PCAF	Programme commercial axé sur financement Réf. : D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	3-V	Allocation en fonction des volumes des clients des tarifs D ₁ grands (avec des volumes annuels supérieurs à 36 500 m ³) et D ₃ par tarif, sous-tarif et palier.
PGEE	Plan global en efficacité énergétique Réf. : D-2000-211; D-2001-109; D-2001-232 R-3463-2001, SCGM-11, doc 1); D-2008-140 (R-3662-2008, GM-13, doc 11)	2	Les coûts reliés au PGEÉ sont alloués directement en identifiant les montants pour les clients du tarif D ₁ par tarif et palier tandis que les tarifs D ₃₋₄₋₅ demeurent groupés. Les montants établis sont ensuite alloués en fonction des volumes de distribution et des revenus totaux (FCTÉDinv) relatifs à chaque tarif, sous-tarif et palier dans une proportion de 50%-50%.
PGEE-FR	Amortissement du plan global en efficacité énergétique Réf. : D-2008-140 (R-3662-2008, GM-13, doc 11)	2	Allocation selon les montants pour les clients du tarif D ₁ par tarif et palier tandis que les tarifs D ₃₋₄₋₅ demeurent groupés. Les montants établis sont ensuite alloués en fonction des volumes de distribution et des revenus totaux (FCTÉDinv) relatifs à chaque tarif, sous-tarif et palier dans une proportion de 50%-50%.

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
PRC	Programme de rabais à la consommation (P.R.C.) – versements Réf. : D-92-36	1	Les montants accordés à chaque client sont identifiés et classés par tarif, sous-tarif et palier.
PRCA	P.R.C. – amortissement Réf. : D-92-36	1	Les montants accordés à chaque client sont identifiés et classés par tarif, sous-tarif et palier.
PRCVN	P.R.C. – valeur nette Réf. : D-92-36	1	Les montants accordés à chaque client sont identifiés et classés par tarif, sous-tarif et palier.
PSAV	Programme de stimulation pour l'adaptation des véhicules Réf. : G-429	1	Entièrement attribué au tarif 1, palier 1.6.
REVBRUTD	Revenu brut de distribution Réf. : G-429; D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	4	Allocation selon la répartition de la somme des coûts totaux d'exploitation de distribution (dépenses d'amortissement, amortissement de frais reportés, taxes, redevances et impôts) et du rendement sur la base de tarification – distribution, par tarif, sous-tarif et palier.

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
REVNET	Revenu net Réf. : G-429; D-90-44	4	Allocation selon la répartition des coûts suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Revenus totaux ▪ Moins les rabais à la consommation ▪ moins dépenses d'exploitation ▪ moins dépenses d'amortissement (incluant amortissement pour frais reportés) ▪ moins dépenses de taxes et redevance par tarif, sous-tarif et palier.
REVNETC	Revenu net de compression Réf. : G-429; D-90-44; D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	4	Allocation selon la répartition des coûts suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ revenus totaux de compression ▪ moins coût du gaz de compression ▪ moins dépenses de taxe sur le capital de compression par tarif, sous-tarif et palier.

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
REVNETD	Revenu net de distribution Réf. : G-429; D-90-44; D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	4	Allocation selon la répartition des coûts suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ revenus totaux de distribution ▪ moins les rabais à la consommation ▪ moins dépenses d'exploitation – distribution ▪ moins dépenses d'amortissement (incluant amortissement pour frais reportés) de distribution ▪ moins dépenses de taxes et redevance de distribution par tarif, sous-tarif et palier.
REVNETE	Revenu net d'équilibrage Réf. : G-429; D-90-44; D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	4	Allocation selon la répartition des coûts suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ revenus totaux d'équilibrage ▪ moins coûts fixes d'équilibrage ▪ moins dépenses d'amortissement reliées à l'équilibrage ▪ moins dépenses de taxe sur le capital d'équilibrage par tarif, sous-tarif et palier.
REVNETEE	Revenu net d'équilibrage – facteur « espace » Réf. : G-429; D-90-44; D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10); D-2003-180 (R-3510-2003, SCGM-12, doc 10)	4	Allocation selon la répartition des coûts suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ revenus d'équilibrage reliés à l'espace ▪ moins coûts fixes d'équilibrage reliés à l'espace ▪ moins dépenses d'amortissement reliées à l'espace ▪ moins dépenses de taxe sur le capital reliées à l'espace. par tarif, sous-tarif et palier.

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
REVNETEP	Revenu net d'équilibrage – facteur « pointe » Réf. : G-429 ; D-90-44 ; D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10); D-2003-180 (R-3510-2003, SCGM-12, doc 10)	4	Allocation selon la répartition des coûts suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ revenus d'équilibrage reliés à la pointe ▪ moins coûts fixes d'équilibrage reliés à la pointe ▪ moins dépenses d'amortissement reliées à la pointe ▪ moins dépenses de taxe sur le capital reliées à la pointe par tarif, sous-tarif et palier.
REVNETF	Revenu net de fourniture Réf. : G-429 (dans ce document, marchandise signifie fourniture) ; D-90-44; D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	4	Allocation selon la répartition des coûts suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ revenus totaux de fourniture ▪ moins coût du gaz de fourniture ▪ moins dépenses de taxe sur le capital de fourniture par tarif, sous-tarif et palier.
REVNETT	Revenu net de transport Réf. : G-429; D-90-44; D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	4	Allocation selon la répartition des coûts suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ revenus totaux de transport ▪ moins coûts fixes, variables et d'optimisation du transport ▪ moins dépenses de taxe sur le capital de transport par tarif, sous-tarif et palier.

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé

MÉTHODES ET CALCULS DES FACTEURS D'ALLOCATION

Facteur	Définition	Type *	Détermination
REVREQ	Répartition des revenus requis Réf. : D-2002-196 (R-3484-2002, SCGM-14, doc 10)	3-R	Allocation selon les trop-perçus de l'année précédente ventilée par tarif, sous-tarif et palier.
TEMPER	Compte de nivellement de température Réf. : D-92-36	3-R	Le calcul de ce compte donne les variations classées par tarif et sous-tarif. L'allocation par palier au tarif D ₁ est établie en fonction des revenus de transport, équilibrage et distribution (FB10).
TEMPER – A	Compte de nivellement de température – amortissement Réf. : D-92-36	3-R	Le calcul de l'amortissement de ce compte donne les variations classées par tarif et sous-tarif. L'allocation par palier au tarif D ₁ est établie en fonction des revenus de transport, équilibrage et distribution (FB10).

* Type : 1) allocation directe 2) étude spéciale 3) facteur de base (Nombre-Volume-Revenu-Demande) 4) facteur dérivé